

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 AVRIL 2022 A 18 H 00

Convocation du : 29 mars 2022.

PRESENTS : Mrs ESCOFFIER Patrice, GACHON Wilfried, GUENARD Jérôme, REYNAUD Guy, ROUBY Sébastien, MARTINAT Hervé, Mmes PAILLARD Sandrine, GORDILLO Nathalie, Mr MARTURIER Christophe, Mmes REYNAUD Hélène, VALLON Marielle, GRACIA-GARAY Sylvie.

ABSENTS : Mme VICTOURON Nadège donne procuration à Mme PAILLARD Sandrine.
Mr CLOCHE.

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme GORDILLO Nathalie assure la présidence de la séance pour l'approbation du compte administratif présenté par le Maire :

Les comptes administratifs ont été examinés dans le détail par la commission des finances.

1/ BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	65 092.92	Dépenses	32 401.93
Recettes	64 635.93	Recettes	28 615.60
Résultat 2021	- 456.99	Résultat 2021	- 3 786.33
Report 2020	+ 23 163.69	Report 2020	+ 155 294.30
Résultat cumul	+ 22 706.70	Résultat cumul	+ 151 507.97

Reste à réaliser en dépenses : 4 704.00
Reste à réaliser en recettes : 0
Solde des restes à réaliser : 4 704.00
Besoin de financement au BP 2022 : 0

Affectation du résultat à reporter au budget primitif 2022 :

Compte 1068 : affectation fonctionnement capitalisé 0 €
Compte 002 report à nouveau excédentaire fonctionnement : + 22 706.70 €
Compte 001 report à nouveau excédentaire investissement : + 151 507.97 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2021 présenté par le Maire, du compte de gestion dressé par le receveur et pour l'affectation du résultat.

2/ BUDGET COMMUNAL :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	593 083.72	Dépenses	408 321.39
Recettes	753 229.85	Recettes	42 652.45
Résultat 2021	+ 160 146.13	Résultat 2021	- 365 668.94
Report 2020	+ 1 011 768.10	Report 2020	+ 410 105.84
Résultat cumul	+ 1 171 914.23	Résultat cumul	+ 44 436.90

RAR Dépenses : - 331 747.09
RAR Recettes : + 346 223.00
Solde des RAR : + 14 475.91
Besoin de financement : 0

FONCTIONNEMENT : Le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à la somme de **122 241.70 €**
(Inclus le montant de l'affectation reportée en recette qui s'élève à 22 706.70 €).

INVESTISSEMENT :

Le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à la somme de **214 330.97 €**.
(Inclus le montant de l'affectation reportée en recette qui s'élève à 151 507.97 €).

Frais de fonctionnement budget Assainissement 2022 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune supporte les frais de gestion qui concourent au bon fonctionnement du service Assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la participation forfaitaire d'un montant de **20 000 €** du budget d'assainissement au profit du budget communal et ceci au titre du forfait d'administration générale 2022.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT – vue d'ensemble des chapitres

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANTS
60	Achats/stocks : repas cantine, eau, électricité, combustible, carburant, achat fournitures	89 200
61	Services extérieurs : Entretien terrains, bâtiments, voirie, véhicules, matériels, maintenances, assurance	80 316
62	Autres services extérieurs : timbres poste, téléphonie, cotisations, actes	41 163
63	Taxes foncières	4 000
11	Charges à caractère général	214 679
62	Personnel extérieur : Ancre	7 200
63	Cotisations FNAL/CNFPT/CDG	3 070
64	Frais de personnel : Titulaires/Non titulaires/CUI, charges urssaf, retraites, pôle emploi, assurance statutaire	263 780
12	Charges de personnel	274 050
14	Atténuations de produit (FNGIR-FPIC)	77 571
65	Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisation incendie, charges communautaires, subventions	111 483
66	Charges financières	10 500
67	Charges exceptionnelles	
42	Dotations aux amortissements	10 300
22	Dépenses imprévues	25 000
23	Virement en recette d'investissement	426 435
	TOTAL DEPENSES	1 150 018

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANTS
	EXCEDENT REPORTE	1 171 914
64	Atténuation de charges : remboursement de salaires	251
70	Produits des services : Régie cantine et garderie, reversement budget assainissement, charges loyers	52 000
73	Impôts et taxes	
	Produit des TAXES LOCALES	530 971
	Autres produits	20 799
74	Dotations / Subventions : DGF, dotation solidarité rurale, péréquation, élus, remboursement CUI, FCTVA, compensation TH, TF...	135 242
75	Loyers, location salles	31 003
75		
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
42	Transfert entre section -ordre	
	TOTAL (avant report)	770 266
	TOTAL RECETTES	1 942 180

La section de fonctionnement est présentée en sur équilibre et présente un excédent de (1 942 180 – 1 150 018 €) = **+ 792 162 €** (Après virement de la somme de **426 435 € en section d'investissement**).

INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 340 952 €.

Le montant du virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à la somme de 426 435 €.

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANTS
16	Remboursement d'emprunts / cautions	47 000
204	Participations	228 200
21	Immobilisations corporelles	96 050
2313	Travaux bâtiments	677 620
2315	Travaux voirie (Dont travaux Entrée village + PUP)	292 082
	TOTAL	1 340 952

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANTS
10	Dotations et fonds propres	73 985
16	cautionnement	1 000
13	Subvention	784 802
21	Virement du fonctionnement	426 435
40	Opérations d'ordre	10 294
	TOTAL	1 296 516
	Excédent reporté	44 436
	TOTAL RECETTES	1 340 952

L'équilibre de la section d'investissement, nécessite le recours à un virement de la section de fonctionnement d'un montant de : **426 435 €**.

Mr GACHON fait remarquer que les dotations aux subventions concernant le projet Cantine ne sont pas confirmés par les différents financeurs (CD26, CR AuRA Etat) à la date du vote.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 :

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 au niveau local implique l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière).

La taxe foncière sur les propriétés bâties « départementale » ne correspondant pas exactement à la perte de taxe d'habitation des communes, il est mis en œuvre un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur.

Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = taux communal 15.94 % + 15.51 % du département, soit 31.45 %.

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 fait apparaître un total de ressources fiscales prévisionnelles 2022 = 502 851 €, le montant de 2021 était de 471 333 €, soit + 31 518 €.

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2021.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le vote des taux sans augmentation, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.69 %
- CFE : 27.88 %

Le budget est voté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ALSH -Accueil de loisirs sans hébergement- DE TULETTE ET ST PAUL :

Dans le cadre d'une volonté partagée de coopération et afin d'apporter une réponse adaptée aux familles des territoires concernés et maintenir la qualité du service public, les communes de Tulette et Saint Paul 3 châteaux ont décidé de mutualiser leurs Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rochegude, St Restitut, Suze la Rousse, Solérieux et Clansayes.

La convention initiale a été fixée au 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois, il convient de la renouveler au 1^{er} juillet 2022.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le 1^{er} renouvellement au 1^{er} juillet 2022.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – SAISONNIER – AU SERVICE TECHNIQUE :

Mr le Maire expose au conseil municipal la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à raison de 30 h / hebdomadaires du 1^{er} Mai au 30 septembre 2022.

Mr DEL RIO Guillaume, domicilié sur la commune et qui a déjà occupé ce poste est pressenti pour ce CDD.

Une délibération est prise à l'unanimité pour ce recrutement saisonnier.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDES :

Lecture est donnée du rapport d'analyse des 3 offres reçues.

C'est l'entreprise NALDEO qui a été classée en premier pour l'attribution du marché pour un montant de 21 949 € HT.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le rapport d'analyse des offres, attribuer le marché à NALDEO pour un montant de 21 949 € HT et autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX TERRASSEMENT COLONNES ENTERREES TRI SELECTIF :

Mr le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le devis de l'entreprise GREGORY BASSO, pour les travaux de terrassement nécessaires à l'installation de colonnes enterrées de tri sélectif à 2 points d'apport volontaire situés sur la commune.

Le devis s'élève à la somme de 9 940 € HT.

Les colonnes seront financées par la communauté de communes.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces travaux de terrassement et solliciter une subvention auprès du Département.

QUESTIONS DIVERSES :

Bureau de vote 1^{er} tour de scrutin des élections présidentielles : permanence de 08 h 00 à 19 h 00.

L'A.C.C.A a organisé sur la commune le samedi 02 avril (date retenue par la fédération nationale de la chasse), avec les Vignerons, une opération de nettoyage des déchets. 18 bénévoles étaient présents malgré une météo glaciale.

L'opération a permis de collecter de nombreux déchets à l'entrée du village route de Valréas qui ont été transportés à la déchetterie.

Mr MARTIN David, président de l'ACCA, remercie la mairie et tous les bénévoles qui ont participé à cette opération.

Le Conseil municipal Jeunes se réunira à la mairie mardi prochain à 17 h 30.

FIN DE SEANCE A 19 H 30